

ADDITIF
COMMISSION JURIDIQUE :
Réunion du 2 novembre 2021

Présents : MM. CANDAS, DELEAU, DEFOSSEZ, FERRARETTI, FOURE, PATTE, POLET, SELLIER, SINOQUET, WARME

Excusés : MM. CRESSON, NOTEL

AFFAIRES LITIGIEUSES DES COMPÉTITIONS JEUNES

- **Rencontre ST VALERY – L'AUXILOISE en U17 D1 A du 09/10/2021**

La commission donne match perdu par pénalité à St Valery pour avoir aligné les joueurs THIRARD Enzo et NAVETTE Noé qui étaient sanctionnés d'un match ferme de suspension à compter du 1^{er} Octobre.

Ces 2 joueurs n'avaient pas purgé leur match de suspension prévu le 2 octobre et ne pouvaient donc participer à cette rencontre.

La commission homologue, délai d'appel écoulé, le résultat comme suit : ST VALERY – L'AUXILOISE sur le score de 0-3

- **Rencontre ST SAUVEUR – ST VALERY en U17 D1 A du 16/10/2021**

La commission donne match perdu par pénalité à St Valery pour avoir aligné les joueurs THIRARD Enzo et NAVETTE Noé qui étaient sanctionnés d'un match ferme de suspension à compter du 1^{er} Octobre.

Ces 2 joueurs n'avaient pas purgé leur match de suspension tant le 2 octobre que le 9 octobre et ne pouvaient donc participer à cette rencontre..

La commission homologue, délai d'appel écoulé, le résultat comme suit : ST SAUVEUR – ST VALERY sur le score de 3-0

- **Rencontre ST VALERY – GAMACHES Coupe de Somme U17 du 23/10/2021**

La commission donne match perdu à St Valery pour avoir aligné les joueurs THIRARD Enzo et NAVETTE Noé qui étaient sanctionnés d'un match ferme de suspension à compter du 1^{er} Octobre.

Ces 2 joueurs n'avaient pas purgé leur match de suspension prévu le 2 octobre et ne pouvaient donc participer à cette rencontre.

La commission homologue, délai d'appel écoulé, le résultat comme suit : ST VALERY – GAMACHES sur le score de 0-3. GAMACHES qualifié pour le prochain tour.

La commission inflige aux joueurs THIRARD Enzo et NAVETTE Noé un match de suspension ferme avec effet immédiat soit le samedi 6 novembre.

AMENDES

- **POUR 1^{er} FORFAIT : Amende 20 €**

AMIENS ETOUVIE FUTSAL : le 16/10/2021

AMIENS REAL FUTSAL : le 19/10/2021

- **POUR 1^{er} FORFAIT : Amende 10 €**

LE TITRE/SAILLY Senior Féminine à 8 : le 10/10/2021

AMIENS AC U16 : le 09/10/2021

- **POUR 2^{ème} FORFAIT : Amende 15 €**

LE TITRE/SAILLY Senior Féminine à 8 : le 24/10/2021

VALINES Senior Féminine à 8 : le 24/10/2021

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

Le Président
P FOURE

Le secrétaire de séance
JM WARME